



## La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

### DÉLIBÉRATION

**Séance du Conseil communautaire en date du lundi 17 octobre 2022**

*Convocation en date du lundi 10 octobre 2022*

**Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial de La Porte du Hainaut (PCAET) : Arrêt de projet - Présentation du projet communautaire pour engager le territoire de La Porte du Hainaut dans la transition écologique**

**N° : D22180**

**N° Acte : 8.8**

**Rapporteur** : M. Bruno SALIGOT - 4ème Vice-Président chargé de l'environnement, de la prévention des risques naturels et de l'éco-responsabilité

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable

Direction Eco-responsabilité Et Gestion Des Ressources Naturelles

**Présidence de** : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance** : M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88**

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82**

**Membres présents : 68**

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIoux (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMÉDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Conseil communautaire du 17 octobre 2022

Délibération n°D22180 / n°Actes : 8.8

RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eddy ZDZIECH (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

#### **Membres absents excusés avant donné pouvoir : 14**

Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE), M. David AUDIN (DENAIN) a donné pouvoir à M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES), M. Eric WARMOES (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) a donné pouvoir à M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)

#### **Membres absents excusés : 6**

M. Michel BLAISE (BELLAING), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), Mme Valérie CARTA (DENAIN), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement en ses articles L.229-25 et L.229-26 et R.229-51 à 56,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 »,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte qui réaffirme les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique et rend obligatoire l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu la loi du 4 août 2016 qui précise les secteurs d'activité à documenter et les polluants atmosphériques à prendre en compte dans les objectifs des PCAET, ainsi que les modalités de dépôt du Plan climat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°177/17 du 16 octobre 2017 qui engage la collectivité dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la décision de la Commission Nationale du Débat Public en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 actant de la demande de la CAPH d'accompagnement de la concertation préalable et désignant un garant de cette démarche,

Vu l'avis de la Commission 'Environnement, prévention des risques naturels et eco-responsabilité' en date du 29 septembre 2022,

Les élus communautaires se sont engagés dans une démarche de transition globale pour répondre au défi climatique et adapter le territoire communautaire aux impacts du changement climatique. Ils ont souhaité bâtir un plan global d'actions, co-construit avec les partenaires communautaires et les habitants du territoire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de La Porte du Hainaut se veut être le cadre de référence de l'ensemble des projets portant sur des enjeux énergétiques, de consommation et d'alimentation, de mobilités, de qualité de l'air ou encore de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le travail mené par la collectivité s'est déroulé en 4 temps successifs. A chacune de ces étapes, les partenaires de la collectivité, ainsi que les habitants, ont été associés avec l'objectif de permettre un partage collectif de la réflexion et des actions à venir.

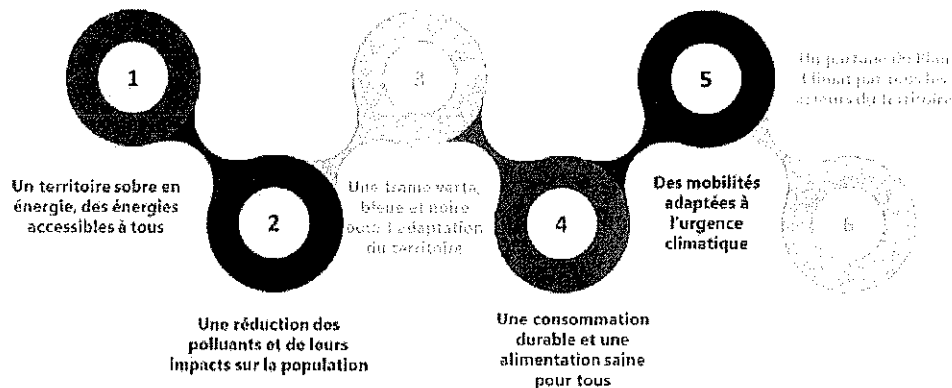
#### 1 - La Porte du Hainaut : un territoire exposé au changement climatique

Le diagnostic du Plan Climat a été réalisé en 2019. Il dresse un portrait du territoire sous ses différentes composantes environnementales. Il est complété d'une analyse de vulnérabilité qui permet d'identifier les risques auxquels le territoire communautaire est exposé (inondations et menaces sur la ressource en eau, fragilité des infrastructures, érosion de la biodiversité...). Ces états des lieux ont servi de base à l'élaboration de la stratégie territoriale.

#### 2 - Une stratégie territoriale d'atténuation et d'adaptation, intégrant les habitants du territoire

La stratégie du Plan climat a pour objectif d'en définir les grandes orientations pour atténuer les causes et les impacts du changement climatique. Elle répond ainsi à divers objectifs réglementaires, notamment de baisse des consommations d'énergie, des concentrations de polluants ou encore d'émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie sert de support à l'élaboration du programme d'actions opérationnel.

Un travail partenarial a été engagé en juin 2021, associant les partenaires institutionnels, les communes, les associations du territoire, les entreprises et le Conseil de développement. A l'issue des 8 ateliers thématiques, la stratégie territoriale a été définie. Elle s'articule autour de six grands axes thématiques. Elle a été validée en Comité de pilotage le 16 septembre 2021.



Cette stratégie place les habitants de La Porte du Hainaut au cœur des actions du PCAET, à la fois comme bénéficiaires et comme acteurs de celui-ci.

### 3 - Un plan d'actions partenarial pour préparer le territoire de demain

Les leviers d'action pour adapter le territoire sont nombreux et touchent de nombreux domaines :

- *Un programme d'actions, issu d'un processus partenarial*  
Pendant 6 ans, la collectivité et ses partenaires vont œuvrer à la mise en place concrète du Plan climat. Pour ce faire, un plan d'action, comprenant 24 programmes d'actions déclinés en 216 actions, a été élaboré collectivement lors de deux sessions d'ateliers en septembre 2021 et mars 2022.
- *Un programme d'actions multi thématique*  
Le plan d'actions s'articule autour des 6 axes stratégiques précités. Il cible les habitants, le monde économique, les collectivités et vise aussi à mettre en place des outils d'organisation et de planification territoriale.  
Chacun des programmes est décliné en actions opérationnelles, portées soit par La Porte du Hainaut, soit par un ou plusieurs de ses partenaires.
- *Un programme d'actions suivi et évalué*  
Le Plan climat fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Plusieurs modalités de suivi et de pilotage sur des échéances plus rapprochées (comité technique, comité de pilotage annuel...) seront mises en œuvre et appuyées par des indicateurs permettant l'évaluation de l'action de la collectivité et de ses partenaires.

### 4 - Le Plan climat, une démarche partagée avec les habitants du territoire

En parallèle du travail sur la stratégie territoriale et du plan d'action s'est tenue une concertation des habitants du 18 janvier au 11 mars 2022, dont le calendrier et les modalités ont été annoncés par voie de presse.

Plusieurs évènements ainsi que six ateliers, répartis équitablement sur le territoire communautaire, ont permis d'informer et de sensibiliser sur les enjeux du Plan Climat et de recueillir l'avis des habitants pour orienter le plan d'action. De plus, toutes les ressources du Plan climat ont été partagées sur le site internet dédié ainsi que dans 15 lieux du territoire.

La Porte du Hainaut a tenu, dans une démarche volontariste et innovante, à ce que la concertation soit accompagnée par un expert désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Celui-ci a remis son rapport le 4 juin dernier, rapport annexé à la présente délibération.

A l'issue du travail d'élaboration et de concertation du Plan climat, il convient donc d'arrêter le projet du Plan climat.

Ce projet comporte :

- ✓ Le Plan climat, qui comprend : le diagnostic et l'analyse de vulnérabilité du territoire, la stratégie, le rapport du garant de la concertation, le plan d'action reposant sur le rapport d'élaboration et les programmes d'actions détaillé, l'étude d'opportunité de création d'une ZFE-m ;
- ✓ L'Evaluation Environnementale qui s'appuie sur : l'Etat Initial de l'Environnement, le Rapport Environnemental et le Résumé Non Technique.

Il est précisé que ce projet arrêté du Plan climat sera transmis à M. le Préfet, à M. le Président de la Région Hauts-de-France, à l'Autorité Environnementale. Conformément à l'article 123-19 du Code de l'environnement, il fera l'objet d'une consultation du public pour une durée d'un mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Le Conseil communautaire décide :**

- d'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur la base du diagnostic, de la stratégie, du rapport du garant de la concertation, du plan d'action, de l'étude d'opportunité de création d'une ZFE-m et de l'évaluation environnementale comportant l'Etat Initial de l'Environnement, le Rapport Environnemental, le Résumé Non Technique.
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France, l'Autorité Environnementale pour l'examen du Plan Climat Air Energie Territorial de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la consultation du public.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 17 octobre 2022

**Acte rendu exécutoire**  
Par publication et dépôt  
au contrôle de légalité  
en date du :



Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut  
Conseil communautaire du 17 octobre 2022  
Délibération n°D22180 /n° Actes : 8.8

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

 SLOW

ID : 059-200042190-20221017-D22180-DE

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.